



PRIX MANON-BOURGET 2008

DESCRIPTION

PRIX MANON-BOURGET

Le prix Manon-Bourget a d'abord été créé dans le but d'honorer la mémoire de celle qui, trop tôt, est disparue dans un tragique accident en janvier 1994. Diplômée du Cégep François-Xavier-Garneau en 1986, M^{me} Bourget a commencé sa carrière au ministère du Tourisme. Durant ces années, elle a structuré le Centre de documents de référence en tourisme et elle a organisé et implanté un système uniforme de gestion documentaire. Par la suite, elle a assumé les tâches reliées à la gestion de la bibliothèque de ce ministère. Tous ces emplois lui ont permis de former du personnel et de superviser des employés et des étudiants. Durant ces quatre premières années de travail, elle a aussi collaboré à la rédaction du livre : *L'Indispensable en documentation : les outils de travail* publié chez Documentor. En 1991, M^{me} Bourget occupe un nouvel emploi à titre de bibliothécaire responsable de la bibliothèque municipale de Sainte-Marie. Elle y travaillera jusqu'à son décès. M^{me} Bourget a été, malgré son jeune âge, par sa personnalité et la qualité de ses expériences de travail, une technicienne en documentation de haut niveau; il nous semblait donc qu'il allait de soi de la proposer comme modèle à toutes les personnes œuvrant au sein du milieu documentaire.

Les objectifs de ce prix sont de :

- favoriser l'amélioration et l'innovation dans les domaines de la documentation;
- mettre en valeur l'engagement en matière de service à la clientèle;
- promouvoir l'image des techniciennes et des techniciens en documentation.

Le prix Manon-Bourget comporte deux volets :

- **Le premier vise exclusivement les étudiants finissants en Techniques de la documentation;**
- **Le second, les professionnels de la documentation.**



PRIX DÉCERNÉ À UNE ÉTUDIANTE, À UN ÉTUDIANT OU À UN GROUPE D'ÉTUDIANTS.

Ce prix est remis à une étudiante ou à un étudiant de dernière année ou à un groupe d'étudiants finissants en Techniques de la documentation, à la suite d'un travail ou d'un stage exceptionnel.

- Certificat honorifique qui atteste que le ou les gagnants ont remporté le prix Manon Bourget;
- Lettre expliquant la teneur du prix;
- Publication d'un article sur la ou les personnes gagnantes;
- Laminé de l'article;

Ce prix sera attribué tous les ans lors de l'assemblée annuelle de l'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec (l'Association).

Critères d'admissibilité

- Les travaux ou projets considérés seront ceux d'étudiants ou d'étudiantes qui ont terminé leur technique l'année précédant la remise du prix.
- Tous les participants doivent être membres en règle de l'Association.
- À noter que le ou les candidats peuvent soumettre eux-mêmes leur candidature.

Dossier de candidature

- Remplir le formulaire approprié de façon très explicite (formulaire électronique disponible sur le site Internet de l'APTDQ).
- Fournir une lettre de recommandation d'un professeur du département des Techniques de la documentation ainsi que cinq signatures de professeurs et de confrères étudiants qui appuient la candidature.



PRIX DÉCERNÉ À UNE TECHNICIENNE OU À UN TECHNICIEN EN DOCUMENTATION

Ce prix est remis à un technicien ou à une technicienne en documentation travaillant dans un milieu documentaire et qui, de par la qualité exceptionnelle de son travail, se démarque. Au quotidien, cette personne fait preuve d'un grand dévouement et assure un service à la clientèle exemplaire. Elle met en application des mesures et des pratiques documentaires qui améliorent et facilitent son travail et celui de ses collègues. Cette personne est reconnue dans son milieu comme étant une ressource importante, contribuant ainsi à valoriser la profession.

- Certificat honorifique qui atteste que le gagnant ou la gagnante a remporté le prix Manon Bourget;
- Lettre expliquant la teneur du prix;
- Publication d'un article sur la personne gagnante;
- Laminé de l'article;
- Adhésion gratuite à l'Association pour l'année.

Ce prix sera attribué tous les deux ans, lors du colloque ou congrès de l'Association.

Critères d'admissibilité :

- Le candidat ou la candidate doit être membre de l'Association professionnelle des techniciennes et techniciens en documentation du Québec.
- La personne doit travailler dans le domaine de la documentation.
- À noter que la personne peut présenter elle-même sa candidature.

Dossier de candidature :

- Remplir le formulaire approprié de façon très explicite (formulaire électronique disponible sur le site Internet de l'APTDQ).
- Fournir la signature du supérieur appuyant la candidature.
- Fournir cinq signatures de collègues appuyant la candidature.